

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2017/200187]

Centre de référence en santé mentale. — Comité de pilotage
Appel à candidatures

Vu le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, l'article 619;

Vu le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, les articles 1821 à 1826;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 19;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 reconnaissant l'ASBL "Centre de référence en santé mentale - CréSaM" en qualité de centre de référence en santé mentale;

Considérant que le Centre de référence en santé mentale exerce les missions suivantes :

- une mission de concertation transrégionale et transectorielle;
- une mission d'observatoire des pratiques en santé mentale;
- une mission d'appui auprès des acteurs du secteur;
- une mission de recherche qui vise la réalisation d'analyses, d'études et de recherches ponctuelles résultant des missions d'observatoire, d'appui et de concertation des acteurs de santé mentale dans la région de langue française;
- une mission de production, de récolte, de mise à disposition et de diffusion de toute information et toute documentation spécialisée, utiles aux différents acteurs de la santé mentale.

Le présent appel à candidatures concerne la mise en place du Comité de pilotage du Centre de référence en santé mentale.

Les missions du Comité de pilotage sont les suivantes :

- superviser l'organisation des missions du Centre de référence en santé mentale;
- mener l'évaluation dudit Centre de référence en santé mentale.

Sa composition est précisée à l'article 619 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Cet appel à candidatures concerne :

- les personnes désignées par le conseil d'administration du centre de référence;
- deux représentants des pouvoirs organisateurs des services de santé mentale, dont un directeur administratif;
- trois représentants des travailleurs des services de santé mentale, chacun pour une fonction;
- un représentant de la fonction psychiatrique;
- un représentant des plates-formes de concertation en santé mentale.

Les membres sont désignés pour une période de quatre ans renouvelable.

Pour être recevable, les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de motivation et d'un mandat formel du mandant.

Les candidatures comme membre du Comité de pilotage du Centre de référence en santé mentale doivent être introduites au moyen du formulaire adéquat ci-joint, obtenu sur simple demande auprès de M. Laurent Mont - 071-33 73 34) au plus tard dans les soixante jours ouvrables de la publication au *Moniteur belge* du présent appel à candidatures, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures complètes doivent être envoyées par recommandé avec accusé de réception à l'AVIQ, rue de la Rivelaïne 21, 6061 Charleroi, à l'attention de M. Laurent Mont, directeur.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'AVIQ aux numéros de téléphone suivants : 071-33 73 34 (Laurent Mont - laurent.mont@aviq.be) ou 071-33 73 17 (Emmanuelle Demarteau - emmanuelle.demarteau@aviq.be)

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,
M. PREVOT

COMITE DE PILOTAGE DU CENTRE DE REFERENCE EN SANTE MENTALE
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) Monsieur/Madame

Nom et prénom :

Adresse :

Représentant l'organisme/l'institution suivante :

.....

Téléphone/GSM :

Adresse e-mail :

Déclare proposer la candidature suivante pour le Comité de pilotage du Centre de référence en santé mentale :

Nom et prénom :

Catégorie :

Attestation d'expérience :

En ce qui concerne ma candidature, voici les éléments utiles attestant de mon expérience pour exercer un mandat au sein du Comité de pilotage du Centre de référence en santé mentale :

(à compléter)

Fait à, le 201...

Signature :

.....

.....